

19H - 22H

LUNDI 16
DÉCEMBRE

LA RETRAITE VERSION MACRON CONTRE LES DROITS DES FEMMES



PROGRAMME

DÉBATS ·
PAROLES
MILITANTES ET
SYNDICALES ·
TÉMOIGNAGES ·
PERFORMANCES
ARTISTIQUES ·
PERSPECTIVES ET
ALTERNATIVES ·

EN PRÉSENCE

· FEMMES
SYNDICALISTES
· MOUVEMENT
FÉMINISTE
· COLLECTIF
NOS RETRAITES
· GILETS JAUNES
· POLITIQUES
· ARTISTES...

MAISON DES MÉTALLOS

94 RUE
JEAN-PIERRE TIMBAUD
PARIS 11ÈME

réforme
des
retraites.fr



Intervention Ana Azaria
Organisation de Femmes Egalité
femmesegalite@yahoo.com
www.femmes-egalite.org

Il n'est pas courant que des métiers exercés principalement par des femmes soient reconnus comme des métiers durs, usants, avec des facteurs de risque.
Dans les clichés sexistes ambiants, les métiers féminisés sont considérés comme : faciles, sans importance...

Ces clichés ont été battus en brèche dans la Fonction publique Hospitalière !

Les métiers des infirmières, aides-soignantes, sages-femmes... ont été considérés comme des métiers où la « pénibilité du travail » était reconnue.
Leur régime particulier leur permettait de bénéficier du départ anticipé à la retraite à partir de 57 ans.

Elles sont exposées au quotidien aux facteurs de risques : manutentions de charges lourdes, postures pénibles, travail de nuit, travail en équipes successives le week-end et les jours fériés, travail répétitif, bruit ...

La réforme des retraites par points qu'E. Macron et son gouvernement veulent nous imposer, supprime les régimes spéciaux de départ à la retraite et condamne ainsi 400 000 aides-soignantes, infirmières, sages-femmes à partir à la retraite au mieux à 62 ans !

Les grèves des personnels soignants qui durent depuis des mois, ne cessent de nous alerter sur la dégradation de leurs conditions de travail :

47 % des soignants partent en invalidité avant 50 ans,

Le nombre d'accidents du travail a augmenté,

Les cancers du sein pour les salariées qui travaillent la nuit augmentent aussi.

Et on veut les faire travailler jusqu'à l'âge de 62 ans ? C'est ça le progrès ?

Actuellement, la pénibilité est reconnue pour les aides soignant.e.s dans la Fonction Publique hospitalière ; dans le privé, cette reconnaissance n'existe pas.

Le départ à la retraite proposé à 62 ans pour toutes est un grave recul pour les soignantes du secteur public et en finit avec tout espoir de pouvoir améliorer leur situation, pour celles qui travaillent dans le secteur privé.

Le seul moyen de faire reconnaître la pénibilité sera l'utilisation du « compte professionnel de prévention » (C2P)

Ce compte existe déjà pour le secteur privé, lors de son mise en route (janvier 2018) ; quatre critères ont été supprimés : la manutention des charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques.

Puis le degré d'exposition aux risques reconnus a été durci à tel point qu'aujourd'hui, le compte pénibilité ne bénéficie qu'à 3% des salarié.e.s du privé, dont 75% des bénéficiaires sont des hommes.

Ce compte permet au mieux un départ 2 ans plus tôt. Avec l'instauration de l'âge d'équilibre à 64 ans, le départ sans décote serait seulement à 62 ans ! E. Philippe lui-même a été obligé de reconnaître que seules ¼ des aides-soignantes pourraient partir plus tôt, c'est-à-dire à 62 ans !

Femmes gagnantes ?

NON, Femmes condamnées à partir à la retraite avec une santé diminuée

Rappelons que l'espérance de vie d'une infirmière est de 7 ans inférieure à celle de la moyenne des femmes.

Femmes gagnantes ?

NON, les discriminations entre les hommes et les femmes, en matière de reconnaissance de pénibilité, vont s'amplifier.

E. Macron et son gouvernement vont casser un des acquis arrachés dans la Fonction publique hospitalière, permettant de considérer des métiers féminisés comme étant des métiers exposés à des facteurs de risque qui doivent être compensés.

Paris le 16/12/2019